Conseil — en bref



DÉVELOPPER SERVIR REPRÉSENTER

Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau Séance ordinaire du 19 mars 2024

Administration générale

Autorisation - Mise de fonds PFM-MADA Volet 2

Il est résolu par le Conseil de la MRCVG de couvrir un montant de 25 000\$ à même le Fonds Région et Ruralités volet 2 et facturer un montant de 25 000\$ aux municipalités participantes.

Demande à la Conférence des préfets de l'Outaouais – Transfert du fonds FQIS

• il est résolu par le Conseil de la MRCVG d'adresser par voie de résolution une demande à la Conférence des préfets de l'Outaouais afin de transférer les sommes restantes dans le FQIS directement au Centre de Valorisation des Aliments de la Vallée-de-la-Gatineau.

<u>Autorisation – Corporation du Parc régional du Lac 31 Milles – Frais de gestion</u> et de fonctionnement des baux

il est résolu par le Conseil de la MRCVG de transférer un montant de 27 000\$ à même le FRR Volet 2 à la Corporation du Parc Régional Du Lac 31 Milles afin de couvrir les frais de gestion et de fonctionnement des baux commerciaux.

<u>Demande au ministère des Ressources naturelles et Forêts – Gestion des baux</u> commerciaux

Il est résolu par le Conseil de la MRCVG de demander au ministère des Ressources Naturelles et Forêts d'annuler les frais facturés à la Corporation du Parc Régional du Lac 31 Milles à défaut que la MRC reçoive le statut de Parc Régional.

Renouvellement du contrat d'assurances générales de la MRC – FQM Assurances

 Il est résolu de renouveler le contrat annuel d'assurances générales de la MRC au montant de 79 750 \$, avant taxes, auprès de FQM Assurances.

<u>Désengagement du fonds structurant du FRR Volet 2 pour l'année 2022</u>

Il est unanimement résolu de désengager un montant de 55 683\$ du FRR Volet 2 de l'année 2022 (projet de la descente de bateau, municipalité de Kazabazua) et d'engager ce montant au FRR Volet 2 à l'année 2024 pour le dossier de fonds structurant pour le projet de Logement en Santé.

Conseil

Note au procès-verbal

Monsieur le conseiller Nicolas Malette se retire de la séance à 18 h 40.

<u>Demande au gouvernement du Québec – Mise en place d'un programme – Prêts pour l'achat d'une maison en zone inondable</u>

 il est résolu par le Conseil de la MRCVG de demander au gouvernement du Québec de mettre en place un programme d'aide pour soutenir les citoyens et les municipalités touchés par cette situation.

Note au procès-verbal

Monsieur le conseiller Nicolas Malette réintègre son siège à 18 h 42.

Appui à la résolution 2024-01-015 de la MRC d'Antoine-Labelle – Demande à la société d'habitation du Québec (SHQ) concernant la date de lancement du programme RénoRégion (PRR)

 il est résolu par le Conseil de la MRCVG d'appuyer la résolution 2024-01-015 de la MRC d'Antoine-Labelle concernant la demande à la SHQ en lien avec la date de lancement du programme RénoRégion.

Gestion financière et administrative

Note au procès-verbal – Vérification des comptes

Monsieur le conseiller Neil Gagnon ainsi que monsieur le conseiller Mathieu Caron ont procédé à la vérification des comptes pour la période du 24 février au 19 mars 2024 préalablement à la séance du Conseil débutant 18 h 30.

Adoption du registre des chèques, des prélèvements bancaires et des comptes – Période du 24 février au 19 mars 2024

Adoption du registre des chèques, des prélèvements bancaires et des comptes pour la période du 24 février au 19 mars 2024.

Greffe

Note au procès-verbal – Dépôt conformément à l'article 938.1.2 du Code municipal – Rapport annuel 2023 concernant la gestion contractuelle

Conformément à l'article 938.1.2 du Code municipal, le rapport annuel 2023 concernant la gestion contractuelle est déposé. Copie dudit rapport sera disponible sur le site Internet de la MRC.

Gestion de projet

<u>Entérinement - Octroi de contrat pour des essais et étude géotechnique – siège social de la MRC de La Valle-de-la-Gatineau</u>

- Il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau
 - D'entériner l'octroi de contrat pour les essais et l'étude géotechnique à Les Services Exp inc. au montant de 10 810 \$;
 - De prévoir cette dépense à même le règlement d'emprunt 2023-379 portant sur les coûts relatifs aux honoraires professionnels.

Octroi de contrat – Contrôle de la qualitatif des équipements au kiosque de Grand-Remous

- Il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau :
 - D'octroyer le contrat à ABS pour le contrôle qualitatif des matériaux pour les travaux de construction du kiosque multifonctionnel de Grand-Remous:
 - De prendre les montants s'y rattachant à même le FRR volet 4.

Sécurité publique et incendie

Adoption – Règlement 2024-387 « règlement 2024-387 modifiant le règlement 2022-366 concernant la tarification lors d'une intervention pour un incendie de véhicule en territoires non organisés (non-contribuable) »

Il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'adopter le règlement 2024-387 « règlement 2024-387 modifiant le règlement 2022-366 concernant la tarification lors d'une intervention pour un incendie de véhicule en territoires non organisés (noncontribuable) » tel que présenté.

Hygiène du milieu et environnement

<u>Autorisation – Lancement d'un appel d'offres pour l'acquisition d'un pressoir rotatif pour le traitement des boues de fosses septiques au Complexe environnemental Sud (Kazabazua)</u>

Il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, d'autoriser le directeur du service de l'Environnement, ou la personne assurant son intérim, à lancer un appel d'offres pour l'acquisition d'un pressoir rotatif pour le traitement des boues de fosses septiques au Complexe environnemental Sud.

Autorisation d'emprunt temporaire – Dépenses relatives à l'acquisition d'un pressoir rotatif pour le traitement des boues de fosses septiques au Complexe environnemental Sud de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau (Règlement 2024-386)

- Il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau :
 - D'autoriser la directrice des ressources financières et matérielles de la MRC, Mme Claude-Ann Langevin, à entreprendre les démarches auprès de la Caisse populaire Desjardins afin d'effectuer tout emprunt temporaire nécessaire à l'acquisition d'un pressoir rotatif pour le Complexe environnemental Sud de la MRCVG;
 - D'autoriser Mme Chantal Lamarche, préfète, ainsi que Mme Joanie Courchaine, directrice générale, à signer pour et au nom de la MRC tout document requis à ces fins.

<u>Note au procès-verbal – Dépôt – Rapport annuel des complexes environnemental Nord et Sud de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau pour l'année 2023</u>

Dépôt pour information, du rapport annuel 2023 des complexes environnemental Nord et Sud, lequel sera également transmis au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et disponibles sur le site web de la MRC.

Aménagement et développement

Appui de la résolution CM-01-024-2024 de la MRC de Matawinie – Demande de modification aux prolongations de délai accordées en vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme

Il est résolu par le Conseil de la MRC d'appuyer la MRC Matawinie dans ses revendications visant à demander au MAMH une modification à la Politique de prolongation des délais en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme

Adoption – Rapport de fin de travaux et des dépenses admissibles 2023 pour l'entretien de la Véloroute des Draveurs – Programme d'aide aux infrastructures de transport actif Volet 3 : Entretien de la Route verte et de ses embranchements

Il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'adopter le rapport de fin de travaux et les dépenses admissibles 2023 pour l'entretien de la Véloroute des Draveurs, tel que présenté, conformément aux exigences du Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) Volet 3 – Entretien de la Route verte et de ses embranchements.

Appui – mémoire de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) portant sur le projet de Loi 48

il est unanimement résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau d'appuyer les recommandations du mémoire rédigé par la FQM et portant sur le projet de Loi 48 et de transmettre cet appui à la Commission des transports et de l'environnement.

<u>Modification la résolution 2023-R-AG201 Adoption – Rapports annuels du Fonds Régions et Ruralité volet 3 (FRR volet 3) 2021-2022 et 2022-2023</u>

il est résolu que le Conseil de la MRC adopte les rapports annuels du Fonds Régions et Ruralité (volet 3) 2021-2022 et 2022-2023, pour diffusion sur le site web de la MRC et transmission à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest, tel que prévu à l'Entente relative au Fonds de développement des territoires intervenue entre le MAMH et la MRC.

Autorisation à la directrice générale à signer l'entente de partenariat avec Tourisme Outaouais pour l'année 2024-2025 au montant de 10 000 \$

il est résolu que le Conseil de la MRC autorise la directrice générale à signer l'entente de partenariat entre la MRC et Tourisme Outaouais portant sur la campagne de de promotion 2024-2025 au montant de 10 000 \$.

Avis de motion – Projet de règlement 2024-388 « modifiant le règlement 2021-356 édictant le schéma d'aménagement de développement de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et portant sur l'ajout d'usages « habitation multiple (2 unités et plus) » compatibles avec l'affectation à vocation dominante rurale dans une partie de la municipalité de Denholm »

Avis est donné par monsieur le conseiller Gaétan Guindon qu'un règlement portant le numéro 2024-388 « modifiant le règlement 2021-356 édictant le schéma d'aménagement de développement de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et portant sur l'ajout d'usages « habitation multiple (2 unités et plus) » compatibles avec l'affectation à vocation dominante rurale dans une partie de la municipalité de Denholm » sera déposé pour adoption à une séance ultérieure. L'avis de motion est assorti d'une demande de dispense de lecture.

Note au procès-verbal – Dépôt et présentation – Projet de règlement 2024-388 «modifiant le règlement 2021-356 édictant le schéma d'aménagement de développement de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et portant sur l'ajout d'usages « habitation multiple (2 unités et plus) » compatibles avec l'affectation à vocation dominante rurale dans une partie de la municipalité de Denholm»

Le projet de règlement numéro 2024-388 « modifiant le règlement 2021-356 édictant le schéma d'aménagement de développement de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et portant sur l'ajout d'usages « habitation multiple (2 unités et plus) » compatibles avec l'affectation à vocation dominante rurale dans une partie de la municipalité de Denholm » est déposé et présenté aux membres du Conseil par Madame la préfète Chantal Lamarche, pour adoption à une séance ultérieure.

Adoption – Règlement 2024-385 « règlement fixant une tarification en lien avec le règlement de concordance suite au schéma d'aménagement révisé pour les territoires non-organisés de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau »

Il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'adopter le règlement 2024-385 « règlement fixant une tarification en lien avec le règlement de concordance suite au schéma d'aménagement révisé pour les territoires non-organisés de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau » tel que présenté.

Résolution de félicitation adressée à Mme Charlotte Commonda suite à <u>l'obtention de la Médaille Premiers Peuples remises par le Lieutenant-gouverneur du Québec, M. Michel Doyon</u>

Il est unanimement résolu par le Conseil de la MRC d'adresser à l'intention de Mme Charlotte Commonda une lettre de félicitations pour l'obtention de sa mention honorifique, au nom du Conseil de la MRCVG.

<u>Entérinement de contrat – Plan et devis de la Véloroute des Draveurs – Phase</u>

Il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'octroyer le contrat pour la conception des plans et devis pour le projet d'asphaltage de la Véloroute des Draveurs, phase 2 à l'Équipe Laurence au montant de 45 250,00\$, avant taxes.

Entérinement de contrat – Entretien estival de la Véloroute des Draveurs

Il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'entériner le contrat d'un an pour l'entretien estival de la Véloroute des Draveurs à Martin Lebrun – Espace vert ML aux conditions soumisses et au montant avant taxe de 105 000\$ et d'autoriser la préfète ainsi que la directrice générale à signer le dit contrat.

<u>Autorisation de signature – entente de contribution financière avec le Sentier transcanadien</u>

Il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'autoriser la directrice générale, Joanie Courchaine, à signer l'entente de contribution avec le Sentier transcanadien pour le projet de la Véloroute des draveurs.

Adoption – Règlement 2023-378 « modifiant le règlement 2021-356 édictant le schéma d'aménagement de développement de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et portant sur une modification du périmètre d'urbanisation de Ste-Thérèse-de-la-Gatineau »

Il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'adopter le règlement 2023-378 « modifiant le règlement 2021-356 édictant le schéma d'aménagement de développement de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et portant sur une modification du périmètre d'urbanisation de Ste-Thérèse-de-la-Gatineau » tel que présenté.

Adoption – règlement 2023-382 « modifiant le règlement 2021-356 édictant le schéma d'aménagement de développement de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et portant sur l'ajout d'usages « habitation multiple (2 unités et plus) » compatibles avec l'affectation à vocation dominante rurale dans une partie de la municipalité de Kazabazua »

Il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'adopter le règlement 2023-382 « modifiant le règlement 2021-356 édictant le schéma d'aménagement de développement de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et portant sur l'ajout d'usages « habitation multiple (2 unités et plus) » compatibles avec l'affectation à vocation dominante rurale dans une partie de la municipalité de Kazabazua » tel que présenté.

<u>Autorisation – Signature de la Convention d'aide financière – financement transport collectif – Adoption du rapport final des pertes</u>

 Il est résolu que le Conseil de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau d'autoriser Mme Chantal Lamarche, préfète, ainsi que Mme Joanie Courchaine, directrice générale à signer la Convention d'aide financière.

Avis de conformité du règlement no. 2024-383 modifiant le règlement de zonage no. 167 de la municipalité de Messines en vue d'autoriser des établissements d'hébergement touristiques de courte durée pour les résidences secondaires

Il est résolu que le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau approuve du règlement no.2024-383 de la municipalité de Messines.

Loisirs et culture

Financement de projets – Fonds événements et festivals

Il est résolu que le Conseil de la MRC autorise le versement d'une aide financière aux six (6) projets, dans le cadre de la Politique événements et festivals pour 2024.

La prochaine séance ordinaire du Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau aura lieu le mercredi le 30 avril 2024.

Veuillez noter que le procès-verbal, dont les informations de ce Conseil en bref sont extraites, est sujet à adoption par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau à une séance ultérieure et à sa signature par la préfète.